

E 21/24502

*Le Ministre de Suisse, E. Rodé,  
au Président de la Confédération et Chef du Département politique,  
A. Lachenal*

L<sup>1</sup>

Buenos Aires, 12 août 1896  
Reçu à Berne: 7 septembre 1896

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aujourd'hui même, les instruments de notre convention commerciale avec la République argentine ont été signés au Palais du gouvernement. Sous ce pli, je vous adresse celui qui vous est destiné.<sup>2</sup>

Permettez-moi de profiter de l'occasion pour accuser réception d'un télégramme du Département du *commerce* du 6 juin<sup>3</sup>, d'un autre (chiffré) du 17 juillet<sup>4</sup> ainsi conçu: «Concluez Uruguay, Paraguay convention comme proposition Argentine, pouvoirs partent (sig) Bundesrat»; enfin d'un 3<sup>e</sup> du 28 même mois<sup>5</sup> portant: «reçu lettre quatre. Accord Conseil fédéral (sig) Deucher». Ce dernier télégramme était la réponse à mon rapport du 4 juillet<sup>6</sup> et m'informait que vous acceptiez sans modification les contrepropositions argentines.<sup>7</sup>

Hier, j'ai reçu une missive du Département du commerce datée de Berne le 17 juillet, me confirmant deux de ces télégrammes — le troisième ne pouvait pas encore l'être, étant parti plus tard — et me donnant des instructions pour négocier la même convention avec l'Uruguay et le Paraguay. Enfin, les pleins pouvoirs annoncés viennent de me parvenir avec votre office du 17 juillet.

Dès que je connus votre adhésion aux propositions argentines, je me transportai à Montevideo pour les soumettre au gouvernement uruguayen. L'accueil ne fut pas franchement négatif, mais cependant peu encourageant. Depuis deux ans, le vent a tourné à Montevideo; on y est devenu chaud partisan des traités de réciprocité.

De même que le Chili, l'Uruguay a dénoncé tous ses traités de commerce. Il veut, me dit Mr. le Ministre Estrázulas, garder les mains libres afin de pouvoir faire des concessions aux pays qui lui en feront. En somme, le seul traité de réciprocité qui intéresse l'Uruguay est celui qu'il projette avec le Brésil. Il l'obtiendra ou ne l'obtiendra [pas], peu nous importe en fait, le Brésil ne nous faisant aucune concurrence dans le domaine commercial.

---

1. *Note marginale*: An Handel.

2. Cf. E 21/24503.

3. Cf. *télégramme du DFCIA à Rodé du 6 juillet 1896, indiquant que les instructions de pleins pouvoirs à Rodé avaient été envoyées le 6 juin 1896.*

4. Cf. E 21/24503.

5. *Non reproduit.*

6. *Non reproduit.*

7. *En annexe au rapport de Rodé du 4 juillet 1896, non reproduites.*

Dans mes divers entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères, j'ai parfaitement compris qu'il ne se rendait pas bien compte lui-même du but poursuivi par la dénonciation des traités de commerce. «Nous recherchons», me dit-il, «une formule générale à proposer à tous les pays européens.» «C'est donc,» repris-je, «que vous allez faire de la politique commerciale américaine, sous la haute direction des Etats-Unis.» «Non pas, non pas, les Etats-Unis sont nos concurrents,» fit-il avec animation; «nous ne voulons rien savoir d'eux. Mais entre Etats sud-américains, nous pouvons et nous devons nous entendre pour nous faire des concessions réciproques, que nous ne pourrions accorder ni à l'Europe, ni à l'Amérique du Nord.» «Fort bien,» répondis-je, «nous allons donc vous laisser les mains libres pour conclure, comme il vous plaira, avec vos voisins, en nous exceptant ainsi que cela s'est fait dans d'autres traités des bénéfices spéciaux que vous leur concéderiez.»

Mais cela encore ne satisfait pas mon interlocuteur, visiblement acquis aux idées chimériques d'une union sud-américaine. En fin de compte, je lui demandai catégoriquement si oui ou non, je devais lui soumettre officiellement vos propositions. Il insista vivement pour que je le fisse, m'assurant «que son gouvernement rechercherait une solution pouvant nous convenir.»

Voilà où nous en sommes avec l'Uruguay. Malgré ses dispositions actuelles qui me paraissent un peu une question de mode, je ne désespère pas d'aboutir avec lui. Le tout sera de saisir le moment favorable pour conclure; car la mode ou plutôt la marotte des traités de réciprocité ne durera pas et procurera des déceptions à ses adeptes. J'en ai la conviction.

Dans quelques jours, je pars pour le Paraguay, où j'espère rencontrer les mêmes bonnes dispositions qu'autrefois en faveur d'un traité de commerce. Il ne m'a cependant pas été possible de m'en assurer par avance d'une façon certaine.

En ce qui concerne notre convention commerciale avec la République argentine, je vous prie de ne pas la soumettre aux Chambres fédérales avant qu'elle n'ait été approuvée par le parlement de ce pays. Ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'écrire, ce ne sera pas une petite affaire que de la faire agréer par ce dernier, dans le sein duquel la politique des traités de réciprocité commerciale et des mains libres compte de nombreux adeptes.

Si le gouvernement la soutient avec énergie, il est néanmoins probable qu'elle sera ratifiée. Aussitôt de retour du Paraguay, j'irai moi-même travailler députés et sénateurs en faveur de la convention et aurai l'honneur de vous informer par le câble des décisions du parlement argentin à son égard.